



Aveyron Rodez Immobilier - SARL au capital de 9000 €- RCS RODEZ 524 848 892 00021 –
Siège social : 16, Place Charles de Gaulle 12000 RODEZ - Tel : 05.65.73.13.13 –

rodez@lafort.com

TVA intracommunautaire N°FR 08524848892 – Titre professionnel : Agent immobilier
Activités : transaction, location, gestion immobilière – titulaire de la carte transaction : QBE-
Ne peut percevoir aucun fonds effets ou valeur en transaction, peut recevoir des fonds en
gestion immobilière –Garantie SNPI T 110 000€ - Garantie SNPI G 110 000€. Régulièrement
mandaté par mandat n°417 en date du 13 avril 2012.

**NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX
REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION.**

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante de la SAS
LAFORÊT FRANCHISE.

Ventes – Barème à compter du 01/07/2019

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* –voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC	
De 5 000 à 15 000 €	2 500 €	3 000 €	Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.
De 16 000 à 40 000 €	3 333.33 €	4 000 €	
De 41 000 à 55 000 €	4 166.66 €	5 000 €	
De 56 000 à 70 000 €	5 000 €	6 000 €	Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien.
De 71 000 à 85 000 €	5 833.33 €	7 000 €	
De 86 000 à 110 000 €	6 666.66 €	8 000 €	
De 111 000 à 135 000 €	7 500 €	9 000 €	Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.
De 136 000 à 160 000 €	8 333.33 €	10 000 €	
De 161 000 à 180 000 €	9 166.66 €	11 000 €	
De 181 000 à 220 000 €	10 000 €	12 000 €	Cas particulier* : Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence : - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais. - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.
De 221 000 à 240 000 €	10 833.33 €	13 000 €	
De 241 000 à 260 000 €	11 666.66 €	14 000 €	
De 261 000 à 290 000 €	12 500 €	15 000 €	
De 291 000 à 310 000 €	13 333.33 €	16 000 €	
De 311 000 à 340 000 €	14 166 €	17 000 €	
De 341 000 à 370 000 €	15 000 €	18 000 €	
De 371 000 à 399 000 €	15 833.33 €	19 000 €	
De 400 000 à 499 000 €	16 666.66 €	20 000 €	
De 500 000 à 599 000 €	20 000 €	24 000 €	
De 600 000 à 699 000 €	23 333.33 €	28 000 €	
De 700 000 à 799 000 €	30 000 €	36 000 €	
De 800 000 à 1 000 000 €	36 666.66 €	44 000 €	

Locations – Barème à compter du 01/07/2019

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail - Etat des lieux d'entrée- Entremise-négociation
12 % du loyer annuel hors charges TTC, partagé par le bailleur et le preneur dans la limite de 8 € TTC le m2

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels : 10 % du loyer annuel HT, soit 12 % TTC à la charge du preneur.

Commerciaux : 10 % du loyer annuel HT, soit 12 % TTC à la charge du preneur.

Prestations particulières – Barème à compter du 01/07/2019

Honoraires d'état des lieux 150 € + frais de déplacement

Avis de valeur : 150 € + frais de déplacement

Expertise en valeur immobilière (Expert agréée SNPI) : sur devis.

Gestion locative – Barème à partir du 01/07/2019

7 % du loyer annuel HT, soit 8.4 % TTC à la charge du bailleur.